

DOCUMENTS
ET MÉTHODES

Nouveaux compléments méthodologiques suite à l'introduction du système d'information SIASP (Insee)

Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires
dans les trois versants de la fonction publique



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE

I. Une évolution du système d'information sur les effectifs et les salaires des agents des trois versants de la fonction publique	2
II. L'impact du passage de FGE à SIASP pour le suivi de l'emploi dans la fonction publique de l'État	3
II-1 Le décompte de l'emploi public	3
II-2 La caractérisation des agents	6
III. L'impact du passage du FGE à SIASP pour le suivi des salaires dans la fonction publique de l'État	10
III-1. D'un concept de salariés (FGE) à un concept de postes (SIASP) : l'impact du changement d'unité statistique	10
<i>Encadré 1 : La qualification des périodes d'activité et des postes de travail dans SIASP : actifs/inactifs, annexes/non annexes, principaux annuels</i>	11
III-2. Le champ utilisé pour le suivi statistique des salaires évolue	12
III-3. Le changement de traitement des sources	12
III-4. Un écart résiduel	13
IV. Des difficultés en matière de suivi des salaires qui sont liées au changement de nomenclature de catégorie socioprofessionnelle	14
V. Des avancées déjà concrètes pour la comparaison des salaires entre versants de la fonction publique	16
<i>Encadré 2 : Utiliser un équivalent temps plein annualisé pour une meilleure comparabilité</i>	16
Annexe 1	19
L'impact du passage du FGE à SIASP pour le décompte des emplois dans la FPE : tableaux complémentaires.	
Annexe 2	20
L'impact du passage du FGE à SIASP pour le suivi des salaires dans la FPE : tableaux complémentaires.	
Annexe 3	24
Comparaison du classement entre le FGE et le fichier SIASP pour les individus présents dans les deux fichiers : tableaux complémentaires	

Ce document fait la synthèse des travaux menés de décembre 2011 à juillet 2012 par un groupe de travail statistique inter-administratif, associant l'Insee, le département des études et des statistiques de la DGAFP, la Drees et le département des études et des statistiques locales de la DGCL, à partir du nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Il complète le *Documents et méthodes* « Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires dans les trois versants de la fonction publique - Compléments méthodologiques suite à l'introduction du nouveau système d'information SIASP (Insee) », élaboré pour accompagner la présentation de la version projet du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2010-2011* lors du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 4 novembre 2011 et mis en ligne dans une version actualisée en février 2012.

Les principaux éléments méthodologiques exposés dans ce document ont été présentés au cours de la session du 28 septembre 2012 de la formation spécialisée statistique du conseil commun de la fonction publique, lors de l'examen de la partie *Faits et Chiffres* de l'édition 2012 du *Rapport annuel de la fonction publique*.

Ce document vise à faire le point sur la nature des différents changements induits par l'introduction de SIASP et à en estimer les effets, tout particulièrement dans le décompte des emplois et la mesure des évolutions de salaires dans la fonction publique de l'Etat. Il dresse également un premier bilan et offre des perspectives quant aux améliorations rendues possibles en matière de comparaison de l'emploi et des salaires entre versants de la fonction publique.

I. Une évolution du système d'information sur les effectifs et les salaires des agents des trois versants de la fonction publique

Le Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) s'inscrit, à l'Insee, dans le contexte de l'élaboration, au sein du Système d'Information sur l'Emploi et les Revenus d'Activité, d'un socle annuel et trimestriel d'emploi et de revenus constitué par la synthèse de sources administratives. Conformément aux recommandations d'Eurostat, le système d'information sur l'emploi et les rémunérations repose sur la mobilisation de sources administratives, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Dans le système d'information sur la fonction publique, les sources administratives viennent se substituer aux enquêtes déclaratives auprès des employeurs anciennement mobilisées, sujettes parfois à certaines imprécisions ou incohérences ou bien à des lacunes du fait de leur caractère non obligatoire. C'était notamment le cas de l'enquête auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (enquête Colter de l'Insee) supprimée à l'issue de l'exercice 2008.

Le nouveau système d'information sur la fonction publique, conçu et produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense à la fois les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agents des trois fonctions publiques, dans une dimension nationale mais aussi territoriale détaillée. Il couvre les besoins structurels (données annuelles) mais aussi les besoins conjoncturels (données trimestrielles). Il vise à assurer la meilleure comparabilité possible et une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois fonctions publiques, tout en permettant des comparaisons public-privé. Enfin, il a vocation à appréhender les trajectoires individuelles (dimension longitudinale), dans une problématique d'analyse des carrières salariales.

Auparavant, les informations sur les agents des fonctions publiques reposaient sur des sources disparates : fichier annuel de paye des agents de l'Etat (FGE) depuis 1976 pour la fonction publique de l'Etat (FPE), enquêtes Colter depuis 1980 et bilans sociaux pour la fonction publique territoriale (FPT), enquête SAE et enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de la Drees pour la fonction

publique hospitalière (FPH), ainsi que les déclarations annuelles de données sociales (DADS) depuis 1993 pour les données sur les rémunérations des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

La disparité de ces sources rendait difficile la comparabilité des données entre les trois versants de la fonction publique et avec le secteur privé.

Le nouveau système d'information sur les fonctions publiques constitue l'équivalent, pour le secteur public, des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il intègre des concepts et variables caractéristiques du secteur public, notamment liés au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.). Il contient un volet conjoncturel, qui permet de suivre les évolutions de l'emploi dans la fonction publique de l'État (complétion du champ des déclarations URSSAF), et un volet structurel, alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour les agents relevant de la FPE, et par les DADS pour ceux relevant de la FPT et de la FPH. Les informations consolidées, issues de données individuelles relatives à chaque salarié déclarées par l'établissement employeur, permettent une meilleure comptabilisation des salariés (pas de double compte, possibilité de repérer les personnes exerçant plusieurs emplois salariés dans les fonctions publiques), une caractérisation plus précise de(s) emploi(s) occupé(s) et une évaluation de l'ensemble des rémunérations du salarié dans les trois fonctions publiques.

Dans la précédente édition du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, les données 2009 et les évolutions 2008-2009 pour ce qui concerne la fonction publique de l'État avaient encore été calculées à partir du fichier général de l'État (FGE) de l'Insee, alors que les données sur les versants FPH et FPT et les évolutions correspondantes, étaient calculées avec SIASP. Dans l'édition 2012, le décompte de l'emploi et la mesure des salaires des agents de la fonction publique de l'État sont également effectués à partir de SIASP pour 2009 et 2010. Les traitements dans la chaîne de production du fichier SIASP (champ couvert, identification des employeurs, définition des postes de travail, suivi des quotités de travail, caractéristiques des salariés et notamment leur statut, etc.) ne permettent pas de comparer directement les niveaux d'emploi et de salaires publiés dans cette édition avec ceux préalablement observés à partir du FGE pour la fonction publique de l'État (et publiés dans le précédent *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* édition 2010-2011).

II. L'impact du passage de FGE à SIASP pour le suivi de l'emploi dans la fonction publique de l'État

II-1 Le décompte de l'emploi public

Une consolidation du périmètre dans les 3 versants de la fonction publique

L'introduction de SIASP lors de l'édition 2010-2011 du *Rapport annuel* avait conduit à une révision des périmètres de chacun des trois versants de la fonction publique. Cette nouvelle approche s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur et, s'est traduit, pour la fonction publique de l'État, par le rattachement à ce versant des agents de la préfecture de police de Paris et des sapeurs pompiers de Paris, historiquement décomptés dans la fonction publique territoriale. **L'édition 2012 du Rapport Annuel consolide le périmètre des trois versants de la fonction publique**, les données étant produites, pour la première fois sur les trois versants, à partir de la source unique SIASP.

Le décompte de l'emploi public effectué par la DGAFP repose sur le concept d'emploi principal non annexe, mesuré au 31 décembre de l'année (encadré 1). Deux points méritent attention (voir figure 1) :

- **les bénéficiaires de contrats aidés** sont exclus du décompte effectué par la DGAFP, à l'exception du tableau de synthèse sur l'emploi public réalisé avec l'Insee (voir tableau 1.1-2 page 276 du Rapport annuel et collection *Chiffres clés*), dans lequel les chiffres sont détaillés y compris et hors bénéficiaires de contrats aidés. Ces contrats aidés ne relèvent pas du périmètre juridique de la fonction publique mais peuvent relever des politiques de gestion des Ressources Humaines des employeurs publics pour ce qui concerne les conditions de travail ou certaines politiques d'accompagnement ; leurs variations sont par nature dépendantes de la conjoncture économique et résultent de mesures de politique de l'emploi qui ne relèvent pas directement de la gestion de l'emploi public. En revanche, l'Insee

privilegie une approche globale incluant les bénéficiaires de contrats aidés en cohérence avec l'approche retenue pour le suivi conjoncturel de l'emploi marchand et le suivi structurel de l'emploi total. Cette approche privilegie le décompte de l'ensemble des emplois, en cohérence avec les concepts au sens du BIT. (figure 1).

- **les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat**, ne relevant du titre 2 du budget de la fonction publique que depuis la mise en œuvre de la LOLF en 2006¹ constituent une autre population historiquement sujette à des différences de champ entre les publications de la DGAFP (qui ne les décompte pas à ce stade dans l'emploi mais qui les inclut dans son champ d'étude sur les salaires) et celles de l'Insee (qui a vocation à les inclure dans son champ), divergences qui pourront faire l'objet d'une harmonisation prochaine.

Figure 1 : Effectifs physiques des trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)

	Fonction publique de l'Etat	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la Fonction publique
Emplois publics - DGAFP	2 307 492	1 811 079	1 110 469	5 229 040
Enseignants du privé	142 442	1		142 443
Bénéficiaires de contrats aidés	57 597	65 132	19 890	142 619
Emplois publics - Insee	2 507 531	1 876 212	1 130 359	5 514 102

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Une restriction du champ à la France entière (France métropolitaine + DOM) hors COM et étranger

Contrairement aux éditions précédentes, les données présentées dans la Vue de l'édition 2012 du *Rapport Annuel* ont été restreintes à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer, et n'incluent pas le décompte des agents en fonction à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer (COM). En effet, les données partielles contenues dans SIASP sur les effectifs employés dans les COM et à l'étranger ne permettent pas actuellement d'établir de statistiques fiables sur ce champ, seuls les agents relevant de la trésorerie générale à l'étranger étant présents dans le fichier SIASP. Concernant le FGE, les estimations antérieures étaient par ailleurs basées sur une enquête complémentaire. Cette enquête n'ayant pas été reconduite depuis l'année 2000, aucune information ne permettait de suivre l'évolution réelle des effectifs sur ce périmètre depuis, ce qui rendait les estimations fragiles.

Ainsi, à titre d'illustration, on comptabilise à partir du FGE, 55 300 agents en fonction dans les COM ou à l'étranger au 31 décembre 2009, contre 30 500 agents dans SIASP, soit 24 800 agents de plus dans le FGE (*Tableau E1 en annexes*). **Les ministères de l'enseignement et des Affaires étrangères et Européennes, premiers employeurs d'agents dans les COM ou à l'étranger (*Tableau E2 en annexes*), sont par conséquent les plus impactés par la restriction du champ au territoire national. Des sources alternatives devront en conséquence être mobilisées si l'on souhaite étendre le champ au-delà du territoire national.**

Une attention particulière doit être portée aux informations disponibles sur Mayotte. A ce stade, les seules informations relatives à Mayotte étaient issues de l'enquête complémentaire menée pour la dernière fois en 2000, d'après laquelle environ 1 000 agents de la fonction publique y seraient en fonction. Or, Mayotte étant devenu un département d'outre-mer en 2011, les statistiques nationales portant sur la France entière (Métropole + DOM) devraient intégrer les données relatives à ce nouveau département dans les prochaines éditions du *Rapport Annuel*, ce qui ne sera possible que si la couverture des fichiers de paie et des Dads sur ce territoire s'améliore.

Au final, la restriction du périmètre de l'emploi dans la fonction publique à la France métropolitaine et aux DOM, explique l'essentiel de l'écart entre les niveaux publiés dans ce rapport et ceux publiés dans l'édition

¹ Voir tableau 1-9-1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2007-2008.

précédente du rapport annuel et concerne presque exclusivement la FPE, où l'exclusion des COM et de l'étranger provoque une baisse de 55 300 agents pour 2009. Dans la FPT et la FPH, cette restriction géographique se traduit par l'exclusion des agents en fonction dans les COM², y compris ceux en fonction à Saint-Martin et Saint-Barthélemy à partir de 2008 (-1 000 agents dans la FPT et -400 dans la FPH en 2008 et en 2009). En effet, ces deux anciennes communes de la Guadeloupe ont été érigées en collectivités d'outre-mer par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007. Les statistiques relatives à ces collectivités ont donc été dissociées de celles de la Guadeloupe et exclues du champ France entière à partir de 2008, induisant une légère révision des données relatives à la FPT et à la FPH en 2008 et 2009.

A champ géographique constant, d'autres facteurs participent d'une légère révision des niveaux d'emploi

Concernant la FPT et la FPH, dont les niveaux d'emploi 2009 avaient déjà été estimés à partir de SIASP dans l'édition précédente du *Rapport annuel*, la mise à disposition d'une version définitive du fichier 2009 a induit une légère révision à la hausse des effectifs (moins de 100 pour la FPH et 1800 pour la FPT). Concernant la FPE, « l'effet traitement des sources » découlant du passage du FGE à SIASP a induit une baisse du niveau de l'emploi pour 2009 de 9 500 agents.

Enfin, indépendamment du changement de champ et de sources, une réaffectation au versant État de 4 000 professeurs d'université – praticiens hospitaliers (PUPH), décomptés dans la précédente édition dans la FPH, a induit une correction du niveau d'emploi respectif de ces deux versants pour 2009.

Le tableau suivant fait état des écarts pour 2009, entre les chiffres parus l'an dernier et ceux qui figurent dans ce rapport et constituent désormais la référence.

Figure 2 : Écarts pour 2009, entre les chiffres parus dans le rapport 2010-2011 et ceux figurant dans le rapport 2012

	Fonction publique de l'Etat (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Fonction publique hospitalière (FPH)
	-60 751	651	-4 272
Décomposition de l'écart 2009 en fonction des changements :			
de périmètres ⁽¹⁾ :	-51 289	-1 094	-4 329
<i>effet COM et étranger</i>	-55 298	-1 094	-406
<i>effet PUPH⁽²⁾</i>	4 009		-3 923
de sources ⁽³⁾ :	-9 462	1 745	57

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors emplois aidés.

(1) Les écarts liés aux changements de périmètres sont calculés à partir du FGE 2009 pour la FPE, à partir de SIASP 2009 pour la FPT et la FPH.

(2) L'effet n'est pas totalement symétrique entre le versant FPE et FPH car le décompte des PUPH est effectué à partir du FGE 2009 pour le premier et de SIASP 2009 pour le second. Les écarts entre les deux sont intégrés dans les effets "sources".

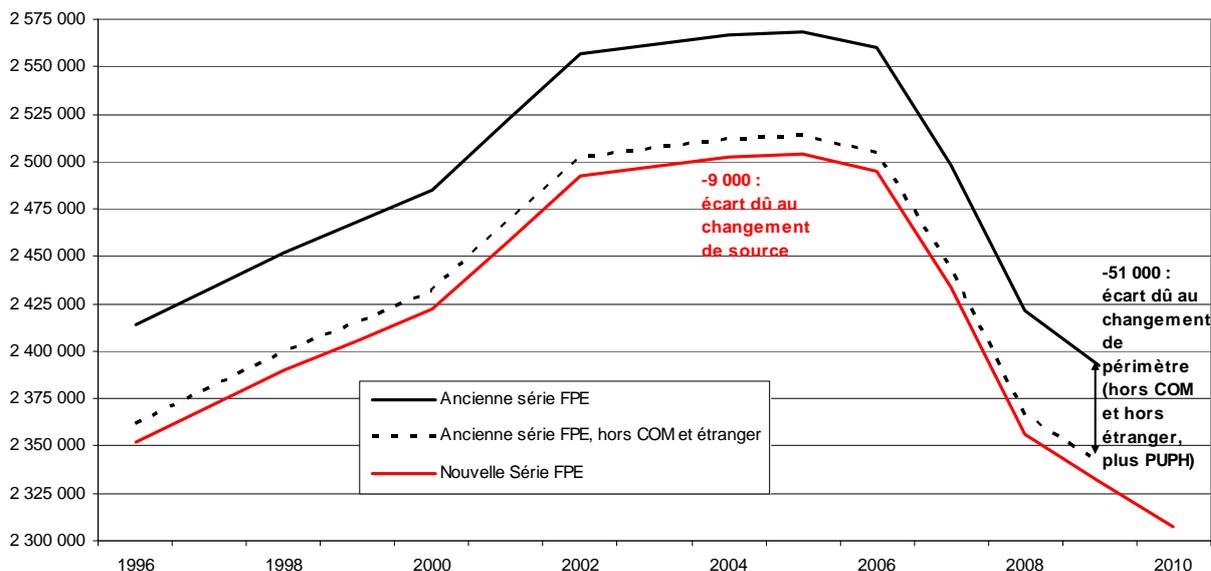
(3) L'effet source découle du passage du FGE à SIASP pour la FPE et de l'enrichissement du fichier SIASP 2009 pour la FPT et la FPH.

La rétropolation des séries d'emploi sur le périmètre de la FPE

Pour neutraliser les effets liés au changement de traitement des sources, il a été nécessaire de procéder à la rétropolation des séries antérieures à l'année 2009. Dans la précédente édition du *Rapport annuel*, les séries relatives à la FPT et la FPH avaient fait l'objet d'une rétropolation pour les années antérieures à 2008. Dans cette édition, les séries relatives à la FPE sont à leur tour rétropolées pour les années 1998 à 2008. Les données antérieures sont reconstituées en partant des niveaux 2009 et 2010 estimés avec SIASP, en respectant les évolutions calculées pour les années précédentes à partir du FGE et selon les nouveaux périmètres délimitant les trois versants de la fonction publique. Compte tenu des divergences entre les deux systèmes d'information concernant les effectifs de l'Etat en fonction dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger, la rétropolation des séries a été restreinte pour l'instant au territoire national (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

² En Nouvelle-Calédonie notamment.

Figure 3 : Rétropolation de la série FPE : changements de périmètre et de source



Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques

II-2 La caractérisation des agents

Si, une fois le champ restreint au territoire national, les niveaux d'emploi 2009 estimés à partir de SIASP et du FGE sont assez proches, le passage d'un système d'information à l'autre pose quelques difficultés en matière de caractérisation des agents, en particulier en ce qui concerne leur statut et leur catégorie socioprofessionnelle.

Des agents non titulaires plus nombreux dans SIASP mais plus difficiles à identifier

Au 31 décembre 2009, on décompte 359 000 agents non titulaires de l'État dans SIASP soit 14 000 agents non titulaires de plus que dans le FGE (8 000 de plus dans les ministères et 6 000 de plus dans les Épa).

A partir des identifiants des agents, il est possible de repérer ceux dont le statut diffère pour une même année, d'un fichier à l'autre. L'appariement des deux fichiers pour les non-titulaires peut être réalisé sur 296 000 agents (agents ayant un identifiant (NIR) valide) sur un total de 359 000. Il apparaît que près de 22 000 agents classés en non-titulaires dans SIASP relèvent d'un autre statut dans le FGE : 18 600 titulaires, 2 600 militaires et 600 ouvriers d'État, ces cas pouvant notamment correspondre à des situations de titulaires ou militaires détachés sur des postes de contractuels, en particulier dans les ÉPA.

Figure 4 : Classement des non-titulaires de SIASP selon leur statut dans le FGE, au 31 décembre 2009.

Statut dans le FGE	En effectifs	en %
Non-titulaires	274 221	92,6
Titulaires	18 574	6,3
Militaires	2 639	0,9
Ouvriers d'Etat	563	0,2
Total des non-titulaires de SIASP identifiés dans le FGE	295 997	100,0
Non-titulaires de SIASP non-identifiés dans le FGE	63 377	
Total des non-titulaires de SIASP	359 374	

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM

Des difficultés à identifier certaines catégories de non-titulaires

L'utilisation du fichier SIASP dans la FPE pour les données relatives à 2010 n'a pas permis à ce stade d'identifier l'ensemble des agents selon la typologie habituelle des non-titulaires. Alors qu'avec le FGE 2009, on identifiait 32 % des agents non titulaires comme appartenant à des catégories spécifiques (41 % avec le FGE 2008), seuls 25 % des agents non titulaires sont identifiés comme tels à partir de SIASP en 2010. En effet, les recrutés locaux (10 600 agents en 2009 dans le FGE, 10 800 en 2008), les personnels de services (2 100 en 2009 dans le FGE et 3 300 en 2008) et les cas particuliers (2 800 en 2009 dans le FGE et 3 300 en 2008) n'ont pu être identifiés pour l'instant dans les fichiers SIASP. Si une étude plus approfondie pourrait permettre *in fine* de repérer les personnels de service et les cas particuliers, les « recrutés locaux » travaillent à l'étranger, champ géographique mal couvert actuellement dans les fichiers de paye des agents de l'Etat (voir supra). Des travaux d'amélioration sont prévus sur ces populations spécifiques (exploitation de sources administratives ou/et enquêtes ad-hoc).

En outre, l'introduction de SIASP dans les travaux de suivi de l'emploi public constitue **une opportunité pour améliorer la connaissance statistique sur les statuts des agents**, notamment afin d'évaluer avec précision le nombre de non-titulaires (leurs caractéristiques, leurs parcours professionnels et leurs rémunérations). A titre d'exemple, l'information n'étant pas encore disponible dans SIASP, il n'est pas possible de distinguer actuellement, au sein de la population des militaires les fonctionnaires (donc titulaires) et les militaires sous contrat (donc non-titulaires), cette dernière population ayant pourtant progressé en lien avec la professionnalisation des armées, comme en attestent des sources administratives complémentaires. **En termes de diffusion, il sera souhaitable d'aboutir à une nomenclature des statuts et catégories d'emplois de référence (le degré de détail pouvant cependant être plus ou moins agrégé selon les supports de diffusion)**, en s'appuyant sur les travaux menés par la DGAFP dans le cadre du cahier des charges statistique sur les non-titulaires (annexé au protocole d'accord de mars 2011) et sur les nomenclatures statutaires et juridiques stabilisées dans le cadre du programme ONP et du projet SID.

Un classement par catégorie hiérarchique qui diffère selon les systèmes d'information pour les non-titulaires.

Les agents en catégorie C sont plus nombreux dans SIASP que dans le FGE : +45 600 agents au 31 décembre 2009. A ce stade, le passage à SIASP conduit à une surreprésentation de la catégorie C dans la FPE, en particulier chez les agents non titulaires. 28 % des agents non titulaires dans SIASP relèvent de la catégorie C contre 11 % dans le FGE. En effet, dans la chaîne de production de SIASP, l'ensemble des agents non titulaires qui appartiennent à des grades imprécis ont été classés en catégorie C. Ainsi fin 2009, l'ensemble des 31 300 agents identifiés par leur grade dans SIASP comme étant des « vacataires », des « contractuels » ou des « agents contractuels » sont classés en catégorie C, alors même que cette population est très hétérogène, l'indice de ces agents variant de 290 à plus de 963. Des travaux d'amélioration sont en cours (voir supra).

Figure 5 : Répartition des agents selon le statut et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2009 dans le FGE et dans SIASP.

	FGE					SIASP				
	A	B	C	X	Ensemble	A	B	C	X	Ensemble
Titulaires	62,5	19,2	17,9	0,4	100,0	62,7	19,1	17,1	1,2	100,0
Non-titulaires	30,2	31,0	11,2	27,6	100,0	28,1	30,3	28,3	13,3	100,0
Militaires	13,3	53,8	32,9	0,0	100,0	12,5	54,3	33,1	0,0	100,0
Ouvriers d'Etat	0,1	15,3	84,6	0,0	100,0	0,0	14,9	84,7	0,4	100,0
Ensemble	49,7	25,7	20,2	4,3	100,0	49,2	25,7	22,3	2,9	100,0

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM

Une nomenclature des catégories socio-professionnelles spécifique à la fonction publique dans le FGE mais harmonisée avec celle du privé dans SIASP

La nomenclature dite « CSK », présente dans les fichiers FGE, combinait la nomenclature de l'Insee des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et les catégories statutaires de la fonction publique. Cette nomenclature n'a pas été reconduite dans SIASP : la PCS-Insee y est privilégiée, sur le modèle des DADS. La PCS-Insee permet de comparer, en première approche, les agents de la fonction publique aux salariés du privé, mais agrège pour la fonction publique, des situations hétérogènes (en classant en « professions intermédiaires » des grades de catégorie A et B par exemple) et ne prend pas en compte les requalifications opérées pour un nombre croissant de corps.

Aussi, une nouvelle nomenclature est proposée dans le *Rapport annuel*, qui combine la PCS-Insee avec les catégories hiérarchiques et identifie les corps emblématiques des divergences entre les différents classements. Reproduite dans le tableau suivant issu du *Rapport annuel édition 2012*, cette nomenclature illustre le fait, par exemple, que l'ensemble de la catégorie statutaire « A » n'est pas classée dans les « cadres et professions intellectuelles supérieures » de la PCS-Insee (voir également infra). Cette nomenclature a notamment vocation à être utilisée dans les travaux de comparaisons salariales (voir partie IV infra).

Tableau 2.3-2 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle et catégorie hiérarchique dans les ministères au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont:	565 152	51,9	87,5	5,0
Cadres de catégorie A+, dont :	45 486	38,8	96,7	3,3
<i>Encadrement et direction (1)</i>	8 958	25,8	98,7	1,3
<i>Inspection, contrôle et expertise (2)</i>	11 794	52,7	99,4	0,6
<i>Enseignement supérieur, recherche et assimilés (3)</i>	24 371	36,8	95,6	4,4
Cadres de catégorie A (hors A+), dont :	510 020	52,5	86,5	5,2
<i>Attachés et inspecteurs</i>	52 369	53,0	99,4	0,6
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	9 558	48,9	99,6	0,4
<i>Officiers (yc généraux de l'armée)</i>	40 129	12,0	0,0	0,0
<i>Professeurs certifiés agrégés</i>	324 243	59,3	95,6	4,4
<i>Autres enseignants cadres A</i>	4 089	44,0	93,9	6,1
<i>Police (commandement, conception et direction)</i>	3 033	15,9	99,4	0,6
<i>Autres cadres A</i>	86 157	47,3	84,2	13,5
Cadres de catégorie B, dont	9 642	80,0	97,9	2,1
<i>Greffiers</i>	8 296	87,7	100,0	0,0
<i>Autres cadres de catégorie B</i>	1 346	32,8	85,1	14,9
PCS Professions intermédiaires, dont :	699 585	63,6	83,6	5,9
Professions intermédiaires de catégorie A, dont	425 556	73,7	98,0	1,9
<i>Professeurs des écoles</i>	330 729	81,4	100,0	0,0
<i>Professeurs de lycée professionnel</i>	62 777	48,7	100,0	0,0
<i>Professeurs de collège d'enseignement général</i>	5 017	56,7	99,8	0,2
<i>Autres enseignants</i>	9 728	46,6	22,3	77,7
<i>Police (capitaine et lieutenant)</i>	7 305	25,8	99,9	0,1
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie A</i>	10 000	48,5	92,1	5,9
Professions intermédiaires de catégorie B, dont :	264 514	48,9	63,3	9,9
<i>Instituteurs</i>	6 884	76,5	99,0	1,0
<i>Autres enseignants</i>	7 131	23,3	0,0	100,0
<i>Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)</i>	111 186	65,3	99,6	0,2
<i>Professions intermédiaires de la police et de l'administration pénitentiaire</i>	1 193	24,1	83,9	16,1
<i>Adjudant-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)</i>	60 794	9,8	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie B</i>	77 326	56,2	63,1	23,9
Professions intermédiaires de catégorie C, dont :	9 515	23,6	0,5	70,9
<i>Adjoints de sécurité</i>	6 438	34,0	0,0	100,0
<i>Agents de maîtrise en maintenance, installation mécanique</i>	2 690	1,3	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie C</i>	387	3,4	11,9	79,1
PCS Employés et ouvriers, dont :	616 653	37,5	53,9	6,7
Employés et ouvriers de catégorie B, dont :	209 252	16,2	48,6	0,1
<i>Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)</i>	101 616	17,6	100,0	0,0
<i>Autres employés, ouvriers de catégorie B</i>	107 636	14,8	0,1	0,3
Employés et ouvriers de catégorie C, dont :	394 797	48,4	58,3	7,3
<i>Adjoints administratifs et adjoints techniques</i>	204 299	71,1	99,2	0,7
<i>Sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)</i>	12 314	31,5	0,0	0,0
<i>Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)</i>	93 564	13,7	0,0	0,0
<i>Autres employés, ouvriers de catégorie C</i>	84 620	34,1	32,4	32,3
PCS indéterminée	6 321	64,1	89,8	10,2
Total	1 887 711	51,6	75,1	5,9

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : ministères. Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emploi aidés. France entière (hors COM et étranger).

(1) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés et les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale).

(2) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

III. L'impact du passage de FGE à SIASP pour le suivi des salaires dans la fonction publique de l'État

En utilisant les données issues de SIASP 2009 et 2010 sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la mesure des salaires est effectuée pour la première fois de façon homogène pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Le remplacement du FGE par SIASP a permis d'harmoniser les concepts utilisés entre le versant FPE et les deux autres versants et – plus largement - entre la fonction publique et le secteur privé. L'utilisation d'un système d'information unique sur les trois versants a également permis d'harmoniser les champs retenus pour le suivi statistique des salaires. Ces changements de concepts et de champs expliquent pour partie les écarts constatés entre les données 2009 publiées dans l'édition 2012 du rapport annuel et les données publiées dans l'édition précédente. Comme pour le décompte des emplois, le changement de système d'information induit en effet des différences entre les niveaux des salaires mesurés une année donnée. Globalement, les deux systèmes d'information fournissent des montants équivalents de salaire net annuel moyen dans la fonction publique de l'État en 2009 (28 523 euros pour le FGE, 28 854 euros avec SIASP) ; **l'écart entre les deux fichiers (+1,2 % entre SIASP et le FGE, voir figure 6) pouvant être décomposé en différents effets qui tiennent : aux changements de concepts – ou unités statistiques –, aux changements de champ, au changement de traitement des sources – les fichiers SIASP et FGE étant conçus selon des règles parfois légèrement différentes - ou à un écart résiduel entre les sources.**

Figure 6. Décomposition des écarts entre le salaire net moyen du FGE 2009 et le salaire net moyen SIASP 2009

	Salaire net moyen FGE 2009 en euros [1]	Salaire net moyen SIASP 2009 en euros[2]	Ecarts SIASP/FGE [2]/[1]	dont changement d'unité statistique	dont changement de champ	dont changement de traitement des sources	dont écart résiduel
Ensemble	28 523	28 854	1,2%	-0,3%	1,5%	0,9%	-0,9%
Non titulaires	23 421	24 577	4,9%	-0,4%	7,1%	2,2%	-4,0%
Titulaires	29 397	29 700	1,0%	-0,3%	1,1%	0,8%	-0,5%
dont A	32 206	32 669	1,4%	-0,5%	1,3%	0,7%	-0,1%
dont B	26 552	27 149	2,3%	-0,2%	0,7%	1,1%	0,8%
dont C	21 281	21 601	1,5%	-0,2%	0,9%	1,2%	-0,4%
dont X	-	24 864	-	-	-	-	-

Source : FGE, SIASP, Insee. Traitement Insee- DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine. Pour SIASP : agents civils des ministères, France entière. Lecture : en 2009, le salaire net moyen dans la FPE est de 1,2 % supérieur dans SIASP comparé au FGE ; -0,3 % de l'écart tient au changement d'unité statistique (passage de salariés à postes), +1,5 % au changement de champ, 0,9 % au changement de traitement des sources et -0,9 % à un écart résiduel.

III-1. D'un concept de salariés (FGE) à un concept de postes (SIASP) : l'impact du changement d'unité statistique

L'unité d'observation utilisée dans le FGE était l'individu au titre de son emploi principal, tandis que dans les fichiers SIASP, l'unité d'intérêt est le poste, ce qui correspond à une ou plusieurs périodes de travail d'un salarié dans un même établissement (voir encadré 1). Ainsi, à partir de SIASP, l'étude des salaires se fait à partir des postes (restreints aux postes actifs et non annexes) : on mesure un salaire net moyen par poste et non plus par individu comme on le faisait à partir du FGE par construction du fichier. On peut mesurer l'impact de ce changement de concept en comparant, à partir de SIASP, le salaire moyen par poste et le salaire moyen par individu - en cumulant les différents postes occupés par un même individu, pour les individus qui en ont plusieurs.

En comparant à partir du même fichier SIASP 2009 le salaire net moyen calculé sur l'ensemble des postes actifs non annexes avec le salaire net moyen des salariés (recalculé sur l'ensemble de leurs postes actifs non annexes dans la FPE), **l'impact de ce changement d'unité statistique sur le salaire net moyen dans la FPE est estimé à -0,3 %** (voir figure 6 et tableaux A3 et A4 en Annexe 2).

Encadré 1

La qualification des périodes d'activité et des postes de travail dans SIASP : actifs/inactifs, annexes/non annexes, principaux annuels

Détermination des périodes actives – inactives

Une **période** est considérée comme **active** si elle correspond à des rémunérations d'activité. Sont considérées comme **actives**, les activités à temps complet, à temps partiel ou au forfait, les cessations progressives d'activité, les congés de maladie ordinaire et les congés formation. Sont considérées comme **inactives**, les rappels, les périodes non rémunérées, les indemnités chômage, les congés de fin d'activité et les congés longue maladie.

Détermination des postes actifs - inactifs

Un poste est constitué d'une ou plusieurs périodes de travail d'un salarié dans un même établissement. Un **poste** est dit **actif** lorsqu'au moins une des périodes qui le constituent est active. Il est dit **inactif** lorsque toutes les périodes qui le constituent sont inactives.

Détermination des périodes annexes - non annexes

Une **période** est considérée comme **non annexe** si elle est active et si le volume de travail associé est suffisant. Cette deuxième condition se mesure par trois variables : rémunération, nombre d'heures, durée d'emploi. Une période est dite **non annexe** sous les conditions suivantes : soit le salaire net de la période, indépendamment de sa durée, est supérieur à 3 fois le Smic mensuel net (0,75 fois le Smic net mensuel pour les périodes débutant en décembre) ; soit les trois conditions suivantes sont simultanément remplies, à savoir la durée de la période est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure.

Détermination des postes annexes - non annexes

Un poste est constitué d'une ou plusieurs périodes de travail d'un salarié dans un même établissement. On qualifie un **poste** de **non annexe** sous les conditions suivantes : soit il est constitué d'au moins une période non annexe ; soit le salaire net du poste, indépendamment de sa durée, est supérieur à 3 fois le Smic mensuel net; soit les trois conditions suivantes sont simultanément remplies, à savoir la durée du poste est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures du poste est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours du poste est supérieur à 1,5 heure. Dans le cas contraire, le poste est dit annexe. **A la fin 2010, les postes actifs annexes s'établissent au nombre de 67 200 dans la fonction publique de l'Etat, 188 700 dans la fonction publique territoriale et de 23 200 dans la fonction publique hospitalière, soit un total de 279 100 postes actifs annexes recensés tous versants confondus.**

Détermination du poste principal

Un salarié occupe un ou plusieurs postes de travail. On choisit comme **poste principal annuel** du salarié celui qui a le plus fort salaire net parmi les postes non annexes. **Les autres postes sont dits secondaires.** Tous les salariés ont au maximum un poste principal annuel. Il est possible qu'un salarié n'ait que des postes secondaires. C'est le cas lorsque tous les postes qu'il occupe sont annexes.

III-2. Le champ utilisé pour le suivi statistique des salaires évolue

Le suivi des salaires dans la FPE s'effectue désormais sur un champ qui a légèrement évolué. Auparavant, on ne rattachait pas au versant Etat la préfecture de police de Paris et les sapeurs pompiers de Paris mis à disposition de la préfecture de police, on les y inclut désormais suite à la révision des périmètres de chacun des versants de la fonction publique selon la catégorie juridique de l'employeur³. On retenait précédemment les agents des ministères civils, en excluant l'ensemble des agents du ministère de la Défense, on s'intéresse désormais à l'ensemble des agents civils des ministères, en excluant les militaires. On se restreignait à la France métropolitaine, on inclut désormais les DOM (champ France entière). **Ces changements de champ, dont les effets respectifs sont détaillés ci-après, ont un impact global sur le salaire net moyen 2009 estimé à +1,5 %** (voir figure 6 et tableaux A5, A6, A7 et A8 de l'Annexe 2).

Nouveau périmètre de la FPE

A l'occasion du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011*, l'introduction de SIASP pour le décompte des effectifs de la FPT et de la FPH a conduit à réviser les périmètres de chacun des versants de la fonction publique. Leur tracé s'appuie depuis essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. La fonction publique de l'État intègre depuis l'exercice 2009 la préfecture de police de Paris et les sapeurs pompiers de Paris mis à disposition de la préfecture de police. La prise en compte de ce nouveau périmètre sur le champ des salaires, limité pour l'instant aux agents civils des ministères, se traduit par l'ajout de 6 200 agents (en équivalent temps plein annualisé – voir encadré 2) de la préfecture de police de Paris. **L'impact de ce changement de périmètre, sur le salaire moyen, est estimé à -0,1 %** (voir tableaux A7 et A8 en Annexe 2).

Agents civils des ministères

Par rapport au champ d'étude précédemment retenu à partir du FGE, **les agents civils du ministère de la défense ont été inclus, ce qui entraîne une baisse du salaire net moyen de -0,1%** (voir tableaux A7 et A8 en Annexe 2). Par ailleurs, le champ exclut désormais l'ensemble des militaires, y compris les militaires affectés dans d'autres ministères que la Défense, alors qu'ils étaient pris en compte dans le champ d'étude utilisé précédemment avec le FGE. **L'impact sur le salaire net moyen de cette exclusion des militaires hors Défense, - des agents de catégorie B essentiellement – est de +0,4 %** (voir tableaux A7 et A8 en Annexe 2).

Inclusion des DOM

Précédemment restreint à la métropole, le champ géographique pour les statistiques de salaires dans la fonction publique de l'État est désormais complété des 4 DOM, et s'aligne sur celui retenu pour l'analyse des autres versants de la fonction publique et du secteur privé. Le salaire moyen des agents de l'État dans les DOM est plus élevé que celui des agents métropolitains. **L'ajout des DOM entraîne une hausse du salaire net moyen qui peut être estimée à +1,3 %** (voir tableaux A7 et A8 en Annexe 2).

III-3. Le changement de traitement des sources

Ce qu'on appelle « changement de traitement des sources recouvre plusieurs effets. D'une manière générale, les traitements effectués pour la production des fichiers respectifs (FGE et SIASP) diffèrent. En particulier, les périodes et les postes (voir définitions en encadré 1) sont pris en compte différemment dans SIASP et dans le FGE. Dans le FGE, en effet, l'unité utilisée pour le calcul de la durée de paie dans l'année est la « quinzaine » de jours. Dans SIASP, c'est le nombre d'heures rémunérées⁴ qui permet de mesurer les durées des périodes et, à un niveau agrégé, le volume de travail.

On estime ici de façon approchée une partie de cet effet lié au changement de traitement des sources en comparant l'écart de salaire net moyen entre le FGE et le fichier SIASP sur la base des individus présents dans

³ Pour plus d'informations, voir DGAFFP, 2012, « Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires dans les trois versants de la fonction publique : compléments méthodologiques suite à l'introduction du nouveau système d'information SIASP (Insee) », *Documents et méthodes*.

⁴ Variable déclarée, qui fait l'objet d'un contrôle et d'un redressement éventuel.

les deux fichiers, la différence d'unité statistique entre les deux fichiers étant préalablement neutralisée⁵. Ce calcul exclut l'impact des traitements effectués *a posteriori* sur le fichier SIASP (voir III.4).

Selon cette approche, l'impact ainsi mesuré du changement de traitement des sources sur le salaire net moyen est estimé à +0,9 % (voir figure 6 et tableau A11 en Annexe 1). L'écart de masse salariale entre SIASP et le FGE, c'est-à-dire l'écart de salaire total perçu sans considération du volume de travail, est de +0,5 % (voir tableau A9 en Annexe 2), se partageant en +0,9 % de salaire net moyen et -0,4 % de volume annualisé travaillé (voir tableau A10 en Annexe 2).

En matière de classement par catégorie hiérarchique ou statut (voir tableaux A12 et A13 en Annexe 2), des différences existent également entre les deux systèmes d'information..Même si elles ne concernent que quelques milliers d'agents, ces différences peuvent générer des écarts entre le salaire moyen FGE et le salaire moyen SIASP. Ainsi, l'effet « changement de traitement des sources » tel que mesuré précédemment est relativement important pour les non-titulaires (+2,2 % de différence de salaire net moyen entre SIASP et le FGE contre +0,8 % pour les titulaires, voir figure 6 ou tableau A11 en Annexe 2) : il est dû en partie à ces différences de classement entre les deux sources (certains agents classés non-titulaires dans SIASP étant classés titulaires dans le FGE, comme vu supra). Si on limite la comparaison aux agents classés non-titulaires dans les deux sources, cet écart est porté de 2,2 % à 1,4 %.

III-4. Un écart résiduel

On définit enfin un écart résiduel, estimé comme le solde entre l'écart de salaire net moyen issu de SIASP et du FGE (+1,2 %) et la somme des écarts liés au changement de traitement des sources, au changement d'unité statistique et au changement de champ (voir figure 6).

Ce résidu représente les écarts existant entre le FGE et SIASP non expliqués par les changements précédemment identifiés. Ils sont de différentes natures.

On a vu précédemment que les traitements et les redressements qui sont effectués sur le fichier SIASP sont différents de ceux qui étaient réalisés sur le FGE. Dans SIASP, ces traitements sont en outre de nature plus automatique si bien que certaines situations qui paraissaient aberrantes dans le fichier SIASP ont été corrigées *a posteriori*. C'est le cas, par exemple, lorsque des valeurs de salaire horaire étaient manifestement trop élevées. De manière générale, afin d'assurer la cohérence comptable entre les différentes variables de salaire⁶, des redressements ont été effectués permettant de traiter globalement quelques cas aberrants.

Ensuite, cet écart résiduel entre SIASP et le FGE comprend les éventuelles imprécisions liées au calcul des autres écarts entre ces deux systèmes d'information. C'est notamment le cas pour le calcul de l'effet « changement de traitement de source » réalisé sur la base d'un appariement incomplet entre le FGE et SIASP : 50 000 agents sur les 1,8 millions présents dans le FGE n'ont pas été retrouvés dans le fichier SIASP pour cause d'identifiants non valides ou parce que leurs postes sont classés dans SIASP comme annexes et non actifs).

L'ensemble de ces effets, calculés de façon résiduelle, a un impact sur le salaire moyen qui peut être estimé à -0,9 %.

Si le cumul des effets liés au changement de traitement des sources (+0,9 %) et à l'effet résiduel (-0,9 %) a un impact global nul sur le salaire moyen, cela n'est pas le cas dans le détail. Par exemple, il est de -1,8 % pour les seuls non-titulaires.

⁵ Pour ce faire, on apparie les deux fichiers sur le champ des agents des ministères civils de l'État (ayant un identifiant valide), en fonction en France métropolitaine. Au préalable, pour rendre la comparaison pertinente, on a transformé le fichier SIASP en un « fichier salarié » en sommant pour chaque agent l'ensemble des salaires perçus au titre de ses différents postes dans la FPE et en recalculant la durée totale de la (ou des) période(s) rémunérée(s) correspondante.

⁶ Par définition, le salaire brut est égal au traitement indiciaire brut augmenté de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et des primes et indemnités ; le salaire net est égal au salaire brut diminué des différentes cotisations et prélèvements sociaux à la charge des salariés.

IV. Des difficultés en matière de suivi des salaires qui sont liées au changement de nomenclature de catégorie socioprofessionnelle

Au-delà des résultats agrégés, les comparaisons de salaires dans la fonction publique de l'État entre le FGE et SIASP à un niveau plus détaillé peuvent se heurter à des différences de classement existant entre les deux systèmes d'information (voir II.2).

La catégorie socioprofessionnelle sur laquelle s'appuie SIASP repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence à l'Insee pour le suivi de l'emploi et des salaires. Cette nomenclature n'est pas équivalente à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSK) issue du FGE et utilisée dans les précédents *Rapports annuels* (voir infra et figure 7).

Les traitements particuliers réalisés antérieurement uniquement dans le FGE ne sont plus réalisés dans SIASP. Le choix qui a été fait, dans l'édition 2012 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2012*, pour la présentation par catégorie socioprofessionnelle à partir du fichier SIASP consiste désormais à combiner les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec les catégories « statutaires » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique, non-titulaires, voir supra et figure 8). Cette présentation pourra faire l'objet d'améliorations ultérieures.

Figure 7. Comparaison de la catégorie socioprofessionnelle entre le FGE 2009 et SIASP 2009 des agents présents dans les deux fichiers

Catégorie socioprofessionnelle dans le FGE (CSK)	Catégorie socioprofessionnelle dans SIASP (PCS)	Proportion
Cadres	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,0%
	Cadres	57,4%
	Professions intermédiaires	41,9%
	Employés et ouvriers	0,7%
	Indéterminé	0,0%
	<i>Total cadres FGE</i>	<i>100,0%</i>
Professions intermédiaires	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,0%
	Cadres	8,4%
	Professions intermédiaires	61,4%
	Employés et ouvriers	30,2%
	Indéterminé	0,0%
	<i>Total professions intermédiaires FGE</i>	<i>100,0%</i>
Employés et ouvriers	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,0%
	Cadres	0,4%
	Professions intermédiaires	3,1%
	Employés et ouvriers	96,5%
	Indéterminé	0,0%
	<i>Total employés et ouvriers FGE</i>	<i>100,0%</i>

Source : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Lecture : 57,4 % des agents classés en cadre (au sens de la nomenclature CSK) dans le FGE 2009 et retrouvés dans SIASP 2009 sont classés cadres (au sens de la nomenclature PCS).

Figure 8 : Salaires nets annuels moyens (*) dans la fonction publique de l'État selon le statut et la catégorie socioprofessionnelle en 2009 et 2010

	Effectifs (*)		Salaires nets de prélèvements (en euros courants)	
	2010 (en milliers)	2009/2010 (en %)	2009	2010
Ensemble	1 662,2	-5,5	28 854	29 506
<i>dont : total enseignants</i>	885,9	-4,5	29 107	29 275
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures	598,9	-7,5	35 083	35 722
dont :				
Titulaires de catégorie A	479,9	-7,6	36 938	37 589
<i>dont enseignants ⁽³⁾</i>	329,2	-9,3	33 589	33 599
<i>dont police ⁽⁴⁾</i>	4,6	0,0	51 401	53 423
Titulaires de catégorie B ⁽⁵⁾	9,0	0,0	27 489	28 732
Non-titulaires	110,0	-7,4	27 508	28 152
<i>dont enseignants</i>	96,7	0,0	26 723	27 275
PCS professions intermédiaires dont :	660,4	-2,9	26 471	27 087
Titulaires de catégorie A	405,9	-1,4	27 283	27 776
<i>dont enseignants ⁽⁶⁾</i>	389,5	-1,1	26 794	27 276
<i>dont police ⁽⁷⁾</i>	7,3	-6,4	37 292	38 548
Titulaires de catégorie B	161,9	-4,7	27 046	27 860
<i>dont personnels administratifs et techniques</i>	106,3	-2,1	26 947	27 830
<i>dont enseignants ⁽⁶⁾</i>	7,6	-24,0	23 449	24 048
<i>dont police et prisons ⁽⁸⁾</i>	1,0	11,1	32 021	32 384
Non-titulaires	92,6	-4,9	22 029	22 715
<i>dont enseignants</i>	62,9	-1,7	22 422	22 718
PCS employés et ouvriers dont :	396,7	-6,7	23 275	24 254
Titulaires de catégorie B ⁽¹⁰⁾	102,1	-1,2	27 289	28 194
Titulaires de catégorie C	227,9	-8,2	21 598	22 427
<i>dont personnels administratifs et techniques</i>	199,1	-9,7	21 229	21 789
<i>dont police et prisons</i>	23,9	3,9	25 006	26 056
Non-titulaires	66,8	-9,1	23 291	24 466
Titulaires	1 392,2	-5,2	29 700	30 311
Catégorie A	885,7	-4,8	32 669	33 092
Catégorie B	273,0	-3,3	27 149	28 013
Catégorie C	228,0	-8,2	21 601	22 429
Non-titulaires	270,0	-7,1	24 577	25 356
Ensemble France métropolitaine	1 601,7	-5,6	28 483	29 107
Ensemble DOM	60,5	-2,3	39 032	40 100

Source : SIASP, Insee ; Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France entière. Agents civils des ministères de l'État, titulaires et non titulaires. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat. Les salaires des DOM sont inclus à partir de cette édition.

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

(1) Effectifs évalués en équivalent temps plein.

(2) Rémunération moyenne des personnes présentes les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quotité de travail les deux années.

(3) Par exemple : professeurs agrégés et certifiés.

(4) Par exemple : commissaire ou commandant de police.

(5) Par exemple : greffiers.

(6) Par exemple : professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège.

(7) Par exemple : capitaine ou lieutenant de police.

(8) Par exemple : instituteurs.

(9) Par exemple : corps d'encadrement et d'application de la police nationale (gardiens de la paix, brigadiers, etc.)

(10) Par exemple : surveillant, surveillant principal de l'administration pénitentiaire.

V. Des avancées déjà concrètes pour la comparaison des salaires entre versants de la fonction publique

Le suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique est désormais assuré avec des données issues de la même application. Cela garantit une homogénéité plus grande dans les concepts utilisés.

Tout d'abord, du point de vue de l'unité d'observation, on parle désormais de « poste » pour chaque versant de la fonction publique, et même au-delà, dans le secteur privé. Par ailleurs, on uniformise le choix des postes retenus pour l'analyse des salaires, qui portent désormais sur l'ensemble des **postes actifs et non annexes** pour les trois versants, et non plus sur les seuls postes principaux comme cela était fait auparavant par l'Insee pour la fonction publique territoriale notamment⁷.

Par ailleurs, les différentes composantes du salaire (traitement brut, primes, etc.) et le volume de travail sont des concepts désormais harmonisés entre les versants de la fonction publique. En particulier concernant la question du volume de travail, elle est prégnante pour le suivi statistique des salaires. Dans la précédente édition du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, les salaires étaient calculés sur les seuls salariés à temps complet dans la FPH, la FPT et le secteur privé. Se limiter à l'étude des salariés à temps complet permet de s'affranchir des différences de structure entre secteurs liées à la quotité travaillée, mais ne permet de couvrir que partiellement les salariés étudiés. Dans l'édition 2012 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, **les données de salaire sont désormais exprimées en « équivalent temps plein annualisé » à partir de calculs et de concepts harmonisés** (voir encadré 2) afin de faciliter les comparaisons. Le suivi des salaires des seuls agents à temps complet a toutefois vocation à être poursuivi par la DGAFP en tant que population de référence.

Encadré 2

Utiliser un équivalent temps plein annualisé pour une meilleure comparabilité

Les différences liées à la quotité travaillée rendent difficiles les comparaisons de salaires entre versants de la fonction publique ainsi qu'entre fonction publique et secteur privé. Se limiter à l'étude des salariés à temps complet permet de s'affranchir de ces différences de structure mais ne permet de couvrir que partiellement les salariés étudiés, en particulier dans la FPT et la FPH.

Afin de faciliter les comparaisons, les données de salaire pour chaque versant de la fonction publique et pour le secteur privé sont désormais exprimées en « équivalent temps plein annualisé ». En matière d'effectifs, cette notion est équivalente à la notion budgétaire d'ETPT (équivalents temps plein travaillés) ou à celle d'EQTP utilisée dans le secteur privé (code de la Sécurité sociale par exemple) ou dans les normes internationales.

Pour chaque poste, le salaire est transformé en un salaire en équivalent temps plein annualisé (EQTP annualisé), correspondant au salaire qui aurait été perçu par un poste à temps plein (notion de quotité) toute l'année (notion de durée). Pour chaque poste, ce salaire est pondéré par son poids en « équivalent temps plein annualisé », c'est-à-dire au *pro rata* de la durée rémunérée et de la quotité travaillée. Par exemple, un poste occupé durant 6 mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 « équivalent temps plein annualisé », rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 « équivalent temps plein annualisé » rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire net annuel moyen en « équivalent temps plein annualisé » est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'« équivalents temps plein annualisés ». Dans le cas des postes à temps complet (quotité pleine), la durée de travail peut être inférieure à une année. Selon le même principe, les salaires et les effectifs sont alors exprimés en équivalent année travail à temps plein au *pro rata* de la durée travaillée dans l'année.

⁷ Dans l'édition précédente du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, et dans *l'Insee Première* sur les salaires dans la FPT en 2009, seuls les postes **principaux** des agents des collectivités avaient été retenus (soit 1,509 millions de postes sur un total de 1,610 postes **actifs et non annexes**).

Dans la fonction publique de l'État, les salaires étaient précédemment déjà exprimés en **équivalent temps plein annualisé**. Dans le FGE, la quotité était calculée à partir du nombre de quinzaines travaillées dans l'année. Avec l'arrivée du nouveau système d'information SIASP, l'occasion a été saisie d'harmoniser le mode de calcul des équivalents temps plein annualisés avec celui qui est appliqué pour le secteur privé et également pour la fonction publique territoriale depuis l'an dernier. Le principe consiste à calculer une durée médiane annuelle de travail pour les postes à temps complet, par strates⁸ (définies selon la catégorie hiérarchique, le statut, le sexe et la tranche d'âge). La durée estimée au sein d'une strate sert ensuite de pondération pour ramener, au sein de ces strates, les postes à temps partiel ou à temps non complet à des « équivalent temps plein ».

Ces avancées ont d'ores et déjà permis de progresser dans la production d'indicateurs harmonisés sur les trois versants de la fonction publique, notamment pour ce qui concerne l'évolution sur un an de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP (N, N-1)). **En effet, l'utilisation du même système d'information a été l'occasion d'harmoniser la définition des « personnes en place » dans les trois versants de la fonction publique pour le calcul de la RMPP.** Celle-ci est calculée à partir du salaire net moyen des postes principaux d'agents présents les deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur⁹ et ayant travaillé la même quotité les deux années.

En matière de champ géographique, les salaires sont désormais calculés sur la France entière (y compris les DOM) dans chaque versant de la fonction publique, comme dans le secteur privé.

En matière de comparaison entre secteur public et privé, l'utilisation de la nomenclature PCS-Insee pour les catégories socioprofessionnelles devrait permettre, en première approche, d'apporter des éléments nouveaux notamment lorsqu'on vise des comparaisons avec le secteur privé (tout en soulignant que l'information disponible ne permet pas toujours de coder la variable PCS avec précision). En matière de caractérisation et de comparaison des agents entre versants de la fonction publique, les variables spécifiques à la fonction publique (grades, statuts, catégories hiérarchiques, indices de traitement, etc.), conservent toute leur importance, et leur qualité constitue un enjeu de premier plan.

Des pistes d'améliorations pour l'avenir

L'extension du champ aux établissements publics sera envisagée à l'issue de travaux complémentaires. L'extension du champ aux militaires se heurte actuellement au fait que la distinction du statut des agents (titulaire ou non-titulaire) est une information qui n'est pas transmise par le ministère de la Défense.

La poursuite à un niveau plus fin de l'expertise des variables (statutaires notamment comme le grade, l'échelon, l'indice) sur l'ensemble des trois fonctions publiques, devrait permettre de faire progresser les réflexions sur la décomposition des évolutions de salaire, notamment par la mesure des effets de structure et de l'effet de carrière (dans le cadre du groupe de travail statistique sur les rémunérations dans les trois fonctions publiques associant l'Insee, la DGAFP, la Drees et la DGCL) permettant d'aboutir à la production d'indicateurs communs dans les trois versants de la fonction publique. De même, la rémunération de certaines populations, notamment les non-titulaires, devra faire l'objet d'analyses plus approfondies par la suite.

⁸ En 2010 dans la FPE, le nombre annuel médian d'heures rémunérées pour les temps complet est de 1820 heures pour 75 % des strates.

⁹ Par le même employeur, on entend même SIREN employeur (variable EMP_SIREN) dans la FPE, même entreprise de travail (variable SIREN) dans la FPT et la FPH.

Références bibliographiques

- BARADJI, E., DOROTHEE, O. et HAMA, S. (2012), *L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2010, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2012*, DGAFP, La Documentation française.
- BEN YAALA, M., BESSON L. et POULIQUEN E. (2012), *Les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique en 2010, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2012*, DGAFP, La Documentation française.
- BESNARD, X. et KERJOSSE R. (2012), « Fonction publique territoriale : en 2009, les salaires augmentent de 2,7 % en euros courants », *Insee Première n° 1398*, mars.
- BESNARD, X. et KERJOSSE R. (2011), « Les salaires des agents de l'État en 2009 », *Insee Première*, n° 1381, décembre.
- DGAFP, Documents et méthodes (février 2012) « *Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires dans les trois versants de la fonction publique : compléments méthodologiques suite à l'introduction du nouveau système d'information SIASP (Insee)* ».

Annexe 1

**L'impact du passage du FGE à SIASP pour le décompte des emplois dans la FPE :
tableaux complémentaires.**

Tableau E-1.- Effectifs des agents des COM et de l'étranger au 31 décembre 2009 à partir du FGE et de SIASP

Source :	En effectifs			Répartition (en %)		
	COM	Etranger	Ensemble	COM	Etranger	Ensemble
FGE	19 532	35 766	55 298	35,3	64,7	100,0
SIASP	10 496	19 988	30 484	34,4	65,6	100,0

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Tableau E 2 - Effectifs des agents des COM et de l'étranger au 31 décembre 2009 à partir du FGE et de SIASP par ministère.

Principaux ministères	FGE	SIASP
Affaires Etrangères et Européennes	24 278	12 721
Ministères de l'enseignement	12 593	1 126
Défense	10 137	10 229
Intérieur	3 471	5 074
Ministères économique et financier	2 554	954
Justice	546	18
Minsitères sociaux	375	27
Agriculture et Pêche	200	
Services du Premier ministre	44	274
Autres ministères	1 100	61
Ensemble	55 298	30 484

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Tableau E 3 - Origine des données pour les agents en fonction dans les COM ou à l'étranger dans le FGE et dans SIASP

	FGE	SIASP	Ecart
Enquête complémentaire, 2000	28 245		28 245
Comptabilité publique	1 301	1 173	128
Trésorerie Générale	13 579	13 593	-14
Défense	12 173	15 386	-3 213
DADS		332	-332
Ensemble	55 298	30 484	24 814

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Annexe 2.

**L'impact du passage du FGE à SIASP pour le suivi des salaires dans la FPE :
tableaux complémentaires.**

Tableau A1. Comparaison des effectifs en équivalent temps plein annualisé du FGE 2009 et de SIASP 2009

	Effectifs FGE 2009 [1]	Effectifs SIASP 2009 [2]	Ecart SIASP/FGE [2]/[1]
Ensemble	1 615 276	1 758 555	8,9%
Non titulaires	236 171	290 483	23,0%
Titulaires	1 379 105	1 468 072	6,5%
dont A	895 118	930 845	4,0%
dont B	268 100	282 214	5,3%
dont C	215 886	248 308	15,0%
dont X	-	6 705	-

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine. Pour SIASP : agents civils des ministères, France.

Tableau A2. Comparaison des salaires nets annuels moyens du FGE 2009 et de SIASP 2009, en euros

	Salaires nets FGE 2009 en euros [1]	Salaires nets SIASP 2009 en euros [2]	Ecart SIASP/FGE [2]/[1]
Ensemble	28 523	28 854	1,2%
Non titulaires	23 421	24 577	4,9%
Titulaires	29 397	29 700	1,0%
dont A	32 206	32 669	1,4%
dont B	26 552	27 149	2,3%
dont C	21 281	21 601	1,5%
dont X	-	24 864	-

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine. Pour SIASP : agents civils des ministères, France.

Impact du changement d'unité statistique : passage du concept de salariés (FGE) au concept de postes (SIASP)

Tableau A3. Comparaison des effectifs en équivalent temps plein annualisé du fichier salariés SIASP 2009 et du fichier postes SIASP 2009

	Effectifs fichier SIASP salariés [1]	Effectifs fichier SIASP postes [2]	Effet du changement d'unité statistique [2]/[1]
Ensemble	1 708 028	1 758 555	3,0%
Non titulaires	282 355	290 483	2,9%
Titulaires	1 425 673	1 468 072	3,0%
dont A	900 076	930 845	3,4%
dont B	276 255	282 214	2,2%
dont C	242 732	248 308	2,3%
dont X	6 610	6 705	1,4%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, France entière.

Tableau A4. Comparaison des salaires nets moyens du fichier salariés SIASP 2009 et du fichier postes SIASP 2009

	Salaires nets fichier SIASP salariés en euros [1]	Salaires nets fichier SIASP postes en euros [2]	Effet du changement d'unité statistique [2]/[1]
Ensemble	28 948	28 854	-0,3%
Non titulaires	24 664	24 577	-0,4%
Titulaires	29 796	29 700	-0,3%
dont A	32 825	32 669	-0,5%
dont B	27 217	27 149	-0,2%
dont C	21 641	21 601	-0,2%
dont X	24 683	24 864	0,7%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, France entière.

Impact du changement de champ

Tableau A5. Comparaison des effectifs en équivalent temps plein annualisé du fichier SIASP 2009 ancien champ et du fichier SIASP 2009 nouveau champ

	Effectifs SIASP champ précédent [1]	Effectifs SIASP nouveau champ [2]	Effet changement de champ [2]/[1]
Ensemble	1 705 891	1 758 555	3,1%
Non titulaires	253 159	290 483	14,7%
Titulaires	1 452 732	1 468 072	1,1%
dont A	895 529	930 845	3,9%
dont B	336 488	282 214	-16,1%
dont C	219 554	248 308	13,1%
dont Indéterminé	1 161	6 705	477,6%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : ancien champ : agents des ministères civils de France métropolitaine ; nouveau champ : agents civils des ministères, France entière.

Tableau A6. Comparaison des salaires nets moyens du fichier SIASP 2009 ancien champ et du fichier SIASP 2009 nouveau champ

	Salaires nets SIASP champ précédent en euros [1]	Salaires nets SIASP nouveau champ en euros [2]	Effet changement de champ [2]/[1]
Ensemble	28 433	28 854	1,5%
Non titulaires	22 956	24 577	7,1%
Titulaires	29 387	29 700	1,1%
dont A	32 247	32 669	1,3%
dont B	26 966	27 149	0,7%
dont C	21 414	21 601	0,9%
dont Indéterminé	32 938	24 864	-24,5%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : ancien champ : agents des ministères civils de France métropolitaine ; nouveau champ : agents civils des ministères, France entière.

Impact détaillé du changement de champ

Tableau A7. Effectifs en équivalent temps plein annualisé du fichier SIASP 2009 ancien champ et impact de l'ajout des DOM, des civils du ministère de la Défense et de l'exclusion des militaires hors ministère de la Défense

	Effectifs SIASP champ précédent [1]	Impact de l'ajout des DOM		Impact de l'ajout des civils de la Défense		Impact de l'exclusion des militaires hors Défense		Impact de l'ajout de la préfecture de police de Paris	
		Effectifs DOM [1]	Effet ajout DOM [2]/[1]	Effectifs civils de la Défense [3]	Effet ajout civils de la Défense [3]/[1]	Effectifs militaires hors Défense [4]	Effet exclusion militaires hors Défense [-4]/[1]	Effectifs Préfecture de police de Paris [5]	Effet ajout Préfecture de Police de Paris [5] / [1]
Ensemble	1 705 891	61 857	3,6%	78 603	4,6%	101 516	-6,0%	6 186	0,4%
Non titulaires	253 159	8 254	3,3%	41 519	16,4%	12 945	-5,1%	718	0,3%
Titulaires	1 452 732	53 603	3,7%	37 084	2,6%	88 571	-6,1%	5 468	0,4%
dont A	895 529	37 361	4,2%	4 929	0,6%	7 337	-0,8%	-	0,0%
dont B	336 488	7 520	2,2%	10 739	3,2%	74 053	-22,0%	-	0,0%
dont C	219 554	8 685	4,0%	21 376	9,7%	7 180	-3,3%	-	0,0%
dont Indéterminé	1 161	37	3,2%	40	3,4%	-	0,0%	5 468	471,0%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : ancien champ : agents des ministères civils de France métropolitaine.

Tableau A8. Salaire net moyen du fichier SIASP 2009 ancien champ et impact de l'ajout des DOM, des civils du ministère de la Défense et de l'exclusion des militaires hors ministère de la Défense

	Salaires nets SIASP champ précédent en euros [1]	Impact de l'ajout des DOM		Impact de l'ajout des civils de la Défense		Impact de l'exclusion des militaires hors Défense		Impact de l'ajout de la préfecture de police de Paris	
		Salaires nets SIASP champ précédent avec DOM en euros [2]	Effet ajout DOM [2]/[1]	Salaires nets SIASP champ précédent avec civils de la Défense en euros [4]	Effet ajout civils de la Défense [3]/[1]	Salaires nets SIASP champ précédent sans militaires hors Défense en euros [4]	Effet exclusion militaires hors Défense [4]/[1]	Salaires nets SIASP champ précédent avec Préfecture de police de Paris en euros [5]	Effet ajout Préfecture de Police de Paris [5] / [1]
Ensemble	28 433	28 802	1,3%	28 394	-0,1%	28 552	0,4%	28 410	-0,1%
Non titulaires	22 956	23 110	0,7%	23 900	4,1%	23 587	2,7%	22 941	-0,1%
Titulaires	29 387	29 788	1,4%	29 282	-0,4%	29 422	0,1%	29 362	-0,1%
dont A	32 247	32 707	1,4%	32 289	0,1%	32 163	-0,3%	32 247	0,0%
dont B	26 966	27 198	0,9%	27 011	0,2%	26 799	-0,6%	26 966	0,0%
dont C	21 414	21 735	1,5%	21 285	-0,6%	21 427	0,1%	21 414	0,0%
dont Indéterminé	32 938	33 147	0,6%	33 908	2,9%	32 938	0,0%	24 558	-25,4%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : ancien champ : agents des ministères civils de France métropolitaine.

Impact du changement de traitement des sources

Tableau A9. Comparaison de la masse salariale (salaires nets totaux perçus) du FGE 2009 et de SIASP 2009 à partir des agents présents dans les deux fichiers

	masse salariale nette FGE 2009 en euros [1]	masse salariale nette SIASP 2009 en euros [2]	Effet changement de traitement des sources SIASP/FGE [2]/[1]
Ensemble	45 709 271 911	45 949 009 206	0,5%
Non titulaires	5 397 517 439	5 495 984 843	1,8%
Titulaires	40 311 754 472	40 453 024 363	0,4%
dont A	28 635 402 353	28 700 131 648	0,2%
dont B	7 109 055 636	7 107 572 498	0,0%
dont C	4 567 296 483	4 617 639 550	1,1%
dont Indéterminé	-	27 680 667	-

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Tableau A10. Comparaison des effectifs en équivalent temps plein annualisé du FGE 2009 et de SIASP 2009 à partir des agents présents dans les deux fichiers

	Effectifs FGE 2009 [1]	Effectifs SIASP 2009 [2]	Effet changement de traitement des sources SIASP/FGE [2][1]
Ensemble	1 599 383	1 593 382	-0,4%
Non titulaires	228 749	227 898	-0,4%
Titulaires	1 370 635	1 365 485	-0,4%
dont A	889 324	885 479	-0,4%
dont B	267 019	264 882	-0,8%
dont C	214 292	214 159	-0,1%
dont Indéterminé	-	964	-

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Tableau A11. Comparaison des salaires nets moyens en équivalent temps plein annualisé du FGE 2009 et de SIASP 2009 à partir des agents présents dans les deux fichiers

	Salaires nets FGE 2009 en euros [1]	Salaires nets SIASP 2009 en euros [2]	Effet changement de traitement des sources SIASP/FGE [2][1]
Ensemble	28 579	28 837	0,9%
Non titulaires	23 596	24 122	2,2%
Titulaires	29 411	29 641	0,8%
dont A	32 199	32 433	0,7%
dont B	26 624	26 907	1,1%
dont C	21 313	21 576	1,2%
dont Indéterminé	-	28 360	

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Annexe 3.

Comparaison du classement entre le FGE et le fichier SIASP pour les individus présents dans les deux fichiers : tableaux complémentaires

Tableaux A12. Comparaison du statut entre le FGE 2009 et SIASP 2009 des agents présents dans les deux fichiers

Statut FGE	Statut SIASP	Pourcentage
Titulaires	Non-titulaires	0,3%
	Titulaires	99,7%
	Total titulaires FGE	100,0%
Non-titulaires	Non-titulaires	99,1%
	Titulaires	0,9%
	Total non-titulaires FGE	100,0%

Source : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Lecture : 99,7 % des agents titulaires dans le FGE 2009 et retrouvés dans SIASP 2009 sont classés en titulaires et 0,3 % en non-titulaires.

Tableaux A13. Comparaison de la catégorie hiérarchique entre le FGE et le fichier SIASP des agents titulaires présents dans les deux fichiers

Catégorie hiérarchique	Catégorie hiérarchique	Pourcentage
A	A	99,7%
	B	0,3%
	C	0,0%
	X	0,0%
	Total cat A FGE	100,0%
B	A	0,2%
	B	98,7%
	C	0,7%
	X	0,3%
	Total cat B FGE	100,0%
C	A	0,1%
	B	0,2%
	C	99,7%
	X	0,0%
	Total cat C FGE	100,0%

Source : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : pour le FGE : agents des ministères civils de l'État, France métropolitaine retrouvés dans SIASP. Pour SIASP : ensemble des postes actifs et non annexes de la FPE présents dans le FGE.

Lecture : 99,7 % des agents titulaires de catégorie A dans le FGE 2009 et retrouvés dans SIASP 2009 sont classés de la même façon.

A l'occasion de l'édition 2012 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, des changements sont intervenus pour le décompte des effectifs et le suivi statistique des salaires dans la fonction publique, notamment en ce qui concerne la fonction publique de l'État (FPE). En effet depuis cette édition du rapport, le système d'information des agents des services publics (SIASP) produit par l'Insee, remplace le fichier général de l'État (FGE) encore utilisé dans l'édition précédente pour la FPE. Ainsi, alors qu'il avait été mobilisé uniquement pour les versants de la fonction publique hospitalière (FPH) et territoriale (FPT) dans la version 2010-2011 du Rapport annuel, le fichier SIASP sert désormais à produire les données d'emploi et de salaires dans les trois versants de la fonction publique.

Ce document vise à faire le point sur la nature des différents changements induits par l'introduction de SIASP et à en estimer les effets, tout particulièrement dans le décompte des emplois et la mesure des évolutions de salaires dans la fonction publique de l'Etat. Il dresse également un premier bilan et offre des perspectives quant aux améliorations rendues possibles en matière de comparaison de l'emploi et des salaires entre versants de la fonction publique.

Directeur de la publication :
Jean-François Verdier
Rédactrice en chef :
Christine Gonzalez-Demichel
Chargé de publications statistiques :
Jose-Antoine Cilleros

ISBN : 978-2-11-099039-6 • ISSN :2116-3553
Documents et méthodes n° 5

Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.